

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013 à 19 h 30

Présents : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, HUSTACHE Pierre, FILLET Nadège, , DROGUE Pierre

Absent : BLANC Astrid, ROCHE Jean-Maurice a donné pouvoir à Pierre-Louis FILLET, BATHIER David

Secrétaire de séance : Delphine GREVE

1. URBANISME

✓ Zonage de la carte communale et traversée du village

En vue de la deuxième réunion avec les services de l'Etat et les représentants de la Chambre d'Agriculture, les élus poursuivent l'examen du zonage de la carte communale sur la base de la dernière réunion avec le bureau d'étude G2C Environnement.

Puis, les élus étudient le plan d'aménagement de la traversée du village pour l'adapter suite à la réunion publique du mois d'août 2013. Des places de stationnement devront être créées pour remplacer les places supprimées par la création de trottoir plus large le long de la route départementale.

2. VOIRIE

✓ Travaux de voirie 2014

Le conseil municipal décide d'inscrire au programme voirie 2014 les travaux suivants :

- Route des Chaberts et travaux divers (parking...)
Devis de la DDT de Die : **12 105.60 € HT** soit **14 478.30 € TTC**

Ces travaux seront subventionnés par le Conseil Général de la Drôme au titre de la Dotation Cantonale de Voirie 2014 au taux de 65%.

3. BATIMENTS COMMUNAUX

✓ Salle des fêtes

L'inauguration de la salle des fêtes rénovée et agrandie s'est déroulée le 7 septembre à l'occasion du repas des habitants.

Il s'agit de voter les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} octobre 2013 :

-

✓ **Extension de la crèche : recrutement d'un architecte**

Suite au projet d'extension du multi-accueil, un appel à candidatures a été publié le 27 juin 2013 sur la plate-forme des marchés publics.

La consultation a porté sur une mission de maîtrise d'oeuvre en bâtiment (DIAG+ mission de base avec EXE+OPC)

La remise des offres était fixée au 23 juillet 2013 à 12 h. Neuf cabinets d'architectes ont répondu. Quatre candidats ont été retenus pour présenter une offre.

Les propositions sont les suivantes :

	Mission diagnostic	Mission base+exe+opc	Total
Pasqualon Architectures :	6100 € HT	12.6 % soit 31 500 € HT	37 600 € HT
Flavia Daraban	5200 € HT	13 % soit 32 500 € HT	37 700 € HT
Charles et Evelyne Colomb	intégré dans l'esquisse	13.5 % soit 33 750 € HT	33 750 € HT
SOLEA	4500 € HT	16.2% soit 40 500 € HT	45 000 € HT

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 septembre 2013. Après analyse des offres, la CAO a procédé à un classement et à la notation des offres au vu des critères d'attribution, à savoir :

Pasqualon Architectures :	90.90/100	1 ^e position
Flavia Daraban	85.80/100	2 ^e position
Charles et Evelyne Colomb	70/100	3 ^e position
SOLEA	50/100	4 ^e position

Au vu du classement, la commission décide de retenir la proposition de PASQUALON Architectures. Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le marché avec le cabinet PASQUALON Architecture.

Le rendu de l'Avant-Projet Sommaire est attendu pour fin décembre 2013.

✓ **Travaux au clocher**

Les travaux du paratonnerre nécessiteront l'intervention de l'entreprise Blanc pour creuser les fouilles avant que le technicien d'Indelec ne puisse finir les travaux de raccordement du paratonnerre.

✓ **Appartement communal du presbytère – 1^{er} étage**

Jean-Louis Gontier a transmis la liste des travaux à effectuer dans l'appartement. Le conseil municipal décide d'attribuer l'appartement à Frédéric Ombrouck suite au départ de Céline Mercader.

4. EAU – ASSAINISSEMENT

✓ Mise en place du périmètre de protection de Pied Chatelet

Le Préfet a publié l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement des eaux de la source de Pied Chatelet et de l'instauration des périmètres de protection. Gérard Glénat directement concerné par le périmètre de protection immédiat et rapproché et par les servitudes de passage a fait part de remarques sur l'arrêté. Tout d'abord, l'arrêté prévoit deux servitudes d'accès au captage. Gérard Glénat demande que la servitude empruntant le chemin du Fouillet soit choisie par délibération. D'autre part, le projet d'acte de cession de la source de 1937 prévoit un droit d'eau théorique de 10 000 m³ par an. Or l'arrêté du préfet prévoit un droit d'eau brut directement à la source avant le captage. En effet, l'arrêté de déclaration d'utilité publique indique le montant maximal que la commune est autorisée à prélever dans le milieu naturel pour alimenter le réseau d'eau potable. Les droits d'eau ne sont pas comptabiliser dans le volume autorisé. Une rencontre entre Gérard Glénat, la commune et un représentant de l'ARS (Agence régionale de Santé, ex DDASS en charge du dossier de la mise en place des périmètres de protection) sera organisée.

5. ECOLE

✓ Personnel salle hors-sac

Le contrat de Maïté Vallet arrive à échéance le 30 septembre 2013. Suite au bon fonctionnement du service de salle hors-sac pour les élèves de la classe maternelle, le conseil municipal décide de renouveler le poste d'agent polyvalent en Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE), et le contrat de Mme Maïté Vallet, pour une période de 6 mois, du 1^{er} octobre 2013 au 30 mars 2014. Le temps de travail hebdomadaire reste fixé à 20 heures.

L'aide de l'Etat s'élève à 70% du salaire brut.

6. FORET

✓ Vente coupe de bois

Un lot de bois sera mis en vente par l'ONF le 26 septembre. Le prix de retrait est validé par les élus.

7. DIVERS

✓ Obsèques civiles

Suite à un courrier de la Fédération Ardéchoise et Drômoise de Libre Pensée, affirmant son

attachement au fait que le droit à des obsèques civiles dignes soit garanti pour toutes celles et tous ceux qui refusent toute cérémonie religieuse, le Conseil Municipal décide de mettre la salle des fêtes gratuitement à disposition des familles de la commune qui souhaiteraient organiser des obsèques civiles pour l'un de leur proche.

Un forfait de 50 euros sera facturé pour frais de mise en place et de nettoyage, si ceci n'est pas réalisé par la famille.

✓ **SDED**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme dont le texte est conforme à celui adopté par le Comité Syndical d'Énergies SDED. Cette modification est rendue nécessaire par la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

D'autre part, les élus désignent pour participer à la désignation des délégués devant siéger au Comité Syndical : Gilles Chazot et Pierre Drogue, électeurs pour représenter la commune de Saint-Julien-Vercors et participer à l'élection des délégués du Territoire Rural de l'Énergie de La Chapelle en Vercors à laquelle appartient la commune.

✓ **Repas des habitants du 7 septembre**

Un mot de remerciement pour les bénévoles, qui ont participé au succès de cette journée sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

✓ **Café Brochier**

Christophe Manceau a mis en vente le Café Brochier car il a d'autres projets professionnels. Cette vente interpelle les élus car le café est le dernier commerce du village.. Au vu des nombreux projets portés par la commune actuellement, les élus n'envisagent pas de préempter le bâtiment et le fonds de commerce. Néanmoins, la commune est prête à apporter son aide pour trouver un acquéreur et permettre le maintien du commerce.

✓ **Subvention Croix-Rouge**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Croix Rouge de St Jean en Royans, sollicitant une subvention afin de les accompagner pour faire face à toutes les demandes d'aide.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200 euros à l'unité Royans Vercors de la Croix Rouge Française,

Fin du conseil municipal à 23h 30